



COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS DE TENNIS DE TABLE

COUPE NATIONALE VÉTÉRANS

RÈGLEMENT FÉDÉRAL

➤ **Article 1 – Condition de participation :**

La Coupe Nationale Vétérans est réservée aux joueurs et joueuses licenciés à la FFTT ayant 40 ans et plus au 1^{er} janvier de la saison en cours.

➤ **Article 2 – Formule de compétition**

Elle est organisée en trois catégories par équipe de 2 joueurs minimum ou 4 joueurs maximum. Les rencontres se déroulent en 5 parties selon la formule Corbillon A-X , B-Y, double, A-Y, B-X.

Les parties se disputent au meilleur des 5 manches. Arrêt de la rencontre dès qu'une équipe a remporté 3 parties.

➤ **Article 3 – Composition des équipes**

A la date fixée dans l'agenda, les clubs adressent au responsable leurs engagements accompagnés de leurs montants.

Un même joueur ne peut faire partie que d'une équipe. Chaque équipe ne peut comporter qu'un seul étranger.

Une équipe peut être composée exclusivement de messieurs, exclusivement de dames ou être mixte.

Chacun des 4 joueurs peut être incorporé pour le double même s'il ne participe pas aux simples.

Une équipe composée avec des joueurs de catégories différentes sera placée dans la catégorie du plus jeune.

➤ **Article 4 – Echelon Départemental**

Chaque comité départemental organise l'épreuve à la date fixée par la Commission Sportive Fédérale avec les équipes engagées au sein de son département et suivant ses possibilités.

L'échelon départemental est qualificatif pour l'échelon régional.

La ligue détermine le nombre de qualifiés par département.

Le comité départemental peut fixer un droit d'engagement pour chaque équipe engagée.

➤ **Article 5 – Echelon Régional**

Chaque ligue organise l'épreuve à la date fixée par la Commission Sportive avec les équipes qualifiées par l'échelon départemental suivant ses possibilités.

La qualification à l'échelon régional est faite au prorata du nombre d'équipes participantes dans les deux départements.

L'échelon de la zone est supprimé à compter de cette saison 2007/2008.

La ligue peut fixer un droit d'engagement pour chaque équipe qualifiée.

➤ **Article 6 – Echelon National**

L'échelon national se déroule par élimination directe.

La journée finale regroupe en un seul lieu les 16 équipes du tableau **A**, les 8 équipes du tableau **B** et les 8 équipes du tableau **C**.

➤ **Article 7 – Règlement financier**

Pendant toute la durée de la compétition, tous les frais de séjour et de déplacement restent à la charge des équipes engagées.

La fédération fixe un droit d'engagement par équipe qualifiée pour l'échelon national.

➤ **Article 8 – Forfaits**

En cas de forfait, une amende de **10 €** est appliquée.

➤ **Article 9 – Participation**

Ne peuvent participer à l'échelon régional ou national que les joueurs inscrits sur la feuille d'engagement départemental.